

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 15 décembre 2025
N° CD-2025-5-8-1
N° applicatif 13218

8 ème Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace un état des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) 2026.

Concernant les AP et AE votées au cours des budgets précédents, l'encours est ajusté et augmente globalement de +68,9 M€ en investissement et de +20,2 M€ en fonctionnement pour le budget principal. Il augmente de +0,3 M€ en investissement pour le budget annexe du Parc d'Erstein.

La procédure des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) en investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet :

- d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- d'avoir une vision sur plusieurs exercices des priorités politiques de la collectivité,
- de chercher à limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

La gestion pluriannuelle des crédits par le biais des autorisations d'engagement (AE) est également réservée aux dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Collectivité européenne d'Alsace s'engage au-delà d'un exercice budgétaire.

Ces éléments financiers à caractère pluriannuels constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des Alsaciens. Ils sont formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les AP ou AE et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace, du budget annexe du Parc Erstein et du

budget annexe du SPVBR (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE (II) proposées au vote dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2026.

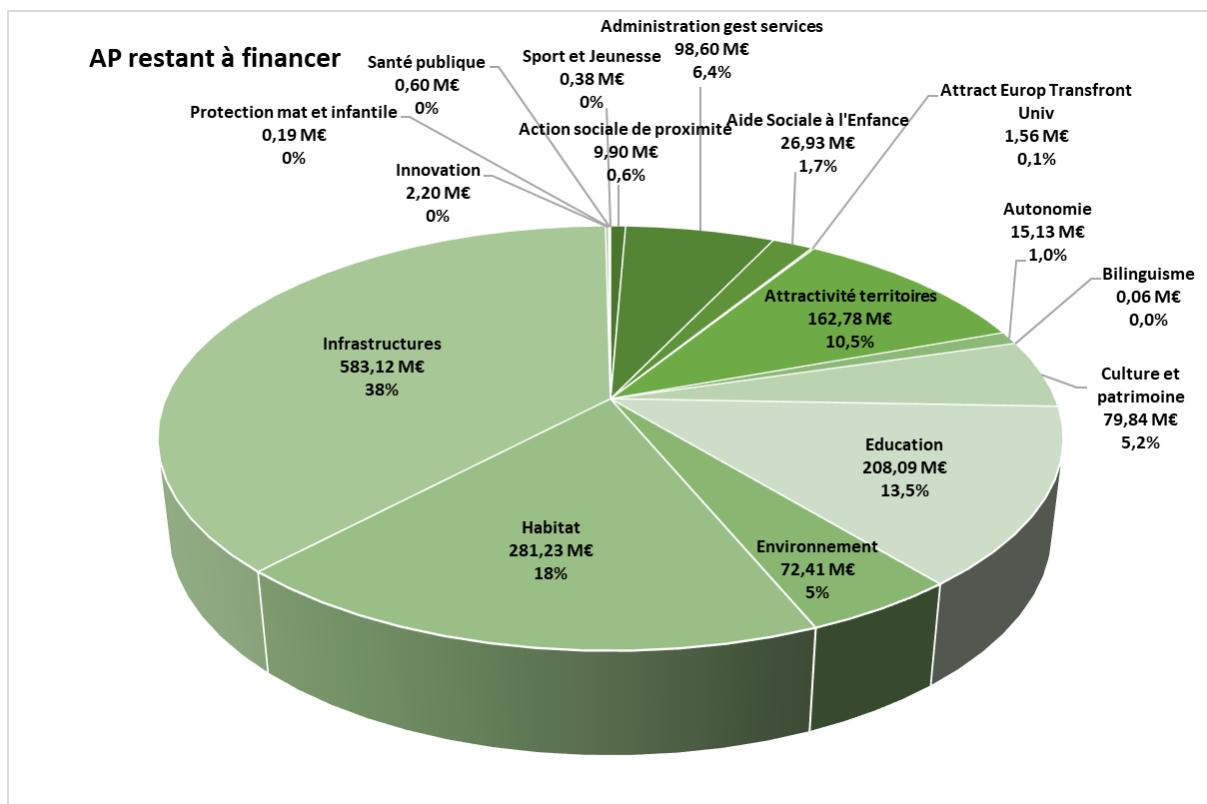
I. Etat des AP de dépenses

En dépenses, le montant global d'autorisation de programme (AP) restant à financer est de 1 543 M€.

Au BP pour 2026, le montant des AP de dépenses est ajusté de +68,9 M€, dont 297,8 M€ de CP prévus pour l'année 2026.

Les principaux mouvements d'AP effectués dans le cadre du BP pour 2026 sont les suivants :

- +64,4 M€ au titre des infrastructures routières (total AP : 1 268 M€), dont +8,5 M€ pour les travaux neufs et +55,9 M€ pour l'entretien et l'exploitation;
- +1,8 M€ au titre de la politique de la préservation à l'environnement (total AP : 13,6 M€) ;
- +0,7 M€ pour les structures castrales (total AP : 25,5 M€) ;
- +0,7 M€ au titre des subventions de santé publique (total AP : 3,7 M€) ;
- +0,6 M€ pour les réseaux de chaleur (total AP : 0,6 M€).



S'agissant des budgets annexes du parc Erstein et du SPVBR, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Budget annexe Parc Erstein	320 000,00 €	- €	320 000,00 €
Budget annexe SPVBR	- €	- €	- €

La répartition par opération de ces AP en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

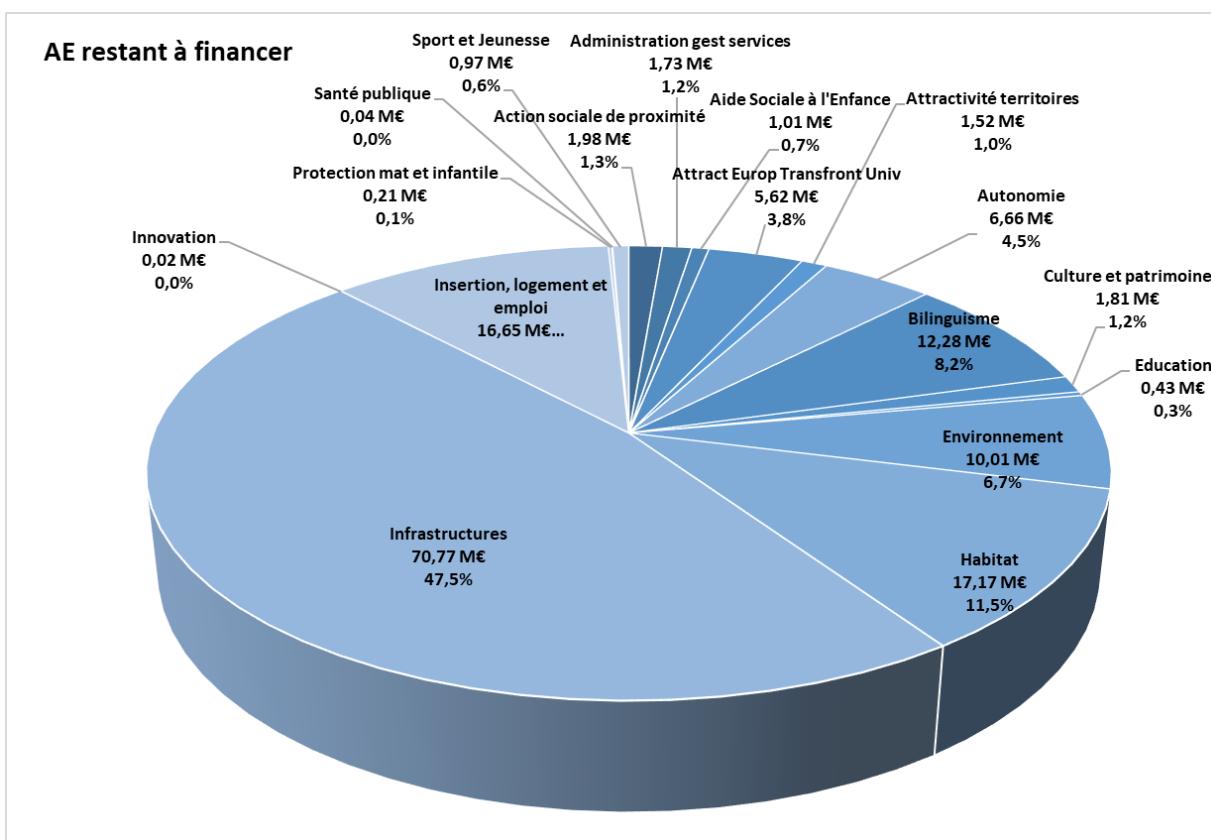
II. Etat des AE de dépenses

En dépenses, le montant global d'autorisation d'engagement (AE) restant à financer de 148,9 M€.

Au BP pour 2026, le montant des AE de dépenses est ajusté de +20,2 M€, dont 34 M€ de CP prévus pour l'année 2026.

Les principaux mouvements d'AE effectués dans le cadre du BP pour 2026 sont les suivants :

- +7,0 M€ au titre de la viabilité hivernale (total AE : 7 M€) ;
- + 4,5 M€ au titre de la préservation à l'environnement (total AE : 19,2 M€) ;
- +2,6 M€ pour la délégation des aides à la pierre (total AE : 22,8 M€) ;
- +2,0 M€ pour l'insertion professionnelle (contrats aidées et CDDI) (total AE : 2 M€);
- +1,5 M€ pour la formation (total AE : 5,5 M€).



La répartition par opération de ces AE en dépenses figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Pour le Budget principal :
 - Arrêter la variation du volume des AP au BP pour 2026 à 68 913 504,57 € en dépenses d'investissement ;
 - Arrêter la variation du volume des AE au BP pour 2026 à 20 219 683,42 € en dépenses de fonctionnement ;
- Pour le Budget annexe du Part d'Erstein :
 - Arrêter la variation du volume des AP au BP pour 2026 à 320 000 € en dépenses d'investissement ;
- Approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 et 2 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.